SÈVRES

HAUTS-DE-SEINE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE n° 2024/263 : Portant réglementation provisoire de la circulation et du stationnement, rue de la Garenne et rue des Hauts Tillets

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2020/106 du 25 mai 2020 portant délégation générale et permanente de signature à Monsieur Didier ADON, Directeur général adjoint des services,

Vu l'avis en date du 8 juillet 2024 du service voirie de la Direction Territoriale Ouest du Grand Paris Seine Ouest,

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le bon déroulement des travaux de réfection des enrobés, au carrefour rue de la Garenne et rue des Hauts Tillets,

ARRETE :

ARTICLE 1. **CIRCULATION**

Du mardi 16 juillet 2024 au mardi 23 juillet 2024 de 8h30 à 17h00, les dispositions suivantes sont prises, rue de la Garenne et rue des Hauts Tillets :

- La circulation des véhicules est interdite rue de la Garenne et rue des Hauts Tillets. En conséquence une déviation est mise en place :
  - Pour les véhicules venant de la Route du Pavé des Gardes : par la rue de Wolfenbüttel, route des Postillons, rue des Bruyères, rue Ernest Renan, et la rue de la Garenne,
  - Pour les véhicules venant de la rue des Hauts Tillets : par la rue Champfleury, rue de la Chataigneraie, rue Benoit Malon, rue des Bas Tillets et la rue de la Garenne,
  - Pour les véhicules venant de la rue Victor Pauchet : par la rue de la Garenne, rue Ernest Renan, rue des Bruyères, route des Postillons et la rue de Wolfenbüttel,
- La rue Benoit Malon est mise à double sens pour permettre l'accès aux riverains,
- La rue des Bas Tillets est mise à double sens pour permettre l'accès aux riverains,
- La circulation des bus est interdite rue de la Garenne. Une déviation est mise en place.
  - Pour les bus 469 en direction de la Porte des Hauts-de-Seine : rue de Wolfenbüttel, route des Postillons, rue des Bruyères, avenue de la Division Leclerc et Grande Rue.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
01 41 14 10 10
01 75 19 41 20
mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 10 JUIL. 2024

ARTICLE 2. **STATIONNEMENT**

Du mardi 16 juillet 2024 au mardi 23 juillet 2024 de 8h30 à 17h00, les dispositions suivantes sont prises rue de la Garenne et rue des Hauts Tillets :

- Le stationnement des véhicules est interdit rue des Hauts Tillets dans sa partie comprise entre la rue de la Garenne et la rue Champfleury,
- Le stationnement des véhicules est interdit rue de la Garenne sur cinq emplacements au droit du n°27.

ARTICLE 3.

Tout véhicule contrevenant à ces dispositions sera verbalisé et emmené à la fourrière.

ARTICLE 4.

Les signalisations réglementaires sont mise en place par l'entreprise EUROVIA, 48 avenue Gabriel Péri 78360 MONTESSON. Le chantier s'effectue sous le contrôle de Madame Flora LEFEVRE - Tél : 01.30.15.26.26. Pendant les travaux, la responsable doit assurer la circulation sécurisée des piétons et l'accès aux riverains.

ARTICLE 5.

Madame la Directrice des services techniques de la Mairie,
Monsieur le Directeur des services techniques de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest,
Madame le Commissaire de Police,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sèvres, le 9 juillet 2024.

NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

Pour le Maire et par délégation,

MAIRIE DE SÈVRES (HTS-DE-SEINE)

Didier ADON
Le Directeur général adjoint des services

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 10 JUIL. 2024